



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 140 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, pour examen, ses observations sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (JIU/REP/2010/10).

A. Observations générales

1. Le Corps commun d'inspection a procédé à un examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2010. Le rapport correspondant contient 14 recommandations : 1 à l'intention des organes directeurs de l'Office, 1 à l'intention de l'Assemblée générale et 12 à l'intention du Directeur exécutif de l'Office.
2. L'Office prend acte de l'analyse approfondie réalisée par le Corps commun d'inspection et des recommandations utiles que celui-ci a formulées. Il prend au sérieux les constatations, qu'il considère comme le fondement d'un programme permettant d'apporter les améliorations nécessaires à ses pratiques en matière de gouvernance, de programmes, de système et d'administration. Il accepte toutes les recommandations adressées au Directeur exécutif de l'Office à l'exception d'une.
3. La direction de l'Office a élaboré et adopté un plan d'action détaillé grâce auquel les recommandations acceptées seront mises en œuvre à diverses périodes entre 2011 et 2014. Des équipes spéciales composées de représentants de chacune des quatre divisions de l'Office ont déjà été mises en place pour gérer la mise en œuvre de ces recommandations. Leurs travaux sont étroitement coordonnés par le Bureau du Directeur exécutif et la Division de la gestion.
4. Le rapport a été présenté aux États Membres aux sessions respectives de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, les recommandations ont fait l'objet d'exposés et de débats



avec les États Membres lors des récentes réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la situation financière et la gouvernance.

B. Recommandations concrètes

Recommandation 1

La recommandation, à l'intention des commissions, invite ces dernières à tenir des reprises de session conjointes qui serviraient d'organe directeur intégré chargé de contrôler les activités budgétaires et de programmation de l'Office.

5. Les mesures requises ont été prises. Avec l'appui du secrétariat, le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la situation financière et la gouvernance, les bureaux élargis des commissions et leurs présidents ont mené des consultations officieuses sur la question. Les présidents des commissions ont consulté tous les États Membres au sujet d'un projet de décision, qui a été transmis au Président du Conseil économique et social. Sur cette base, le Président du Conseil a présenté aux membres un projet de décision (E/2011/L.50), qui a été adopté en tant que décision 2011/259. Comme suite à cette décision, les commissions tiendront des réunions conjointes à partir de décembre 2011.

Recommandation 2

La recommandation invite le Directeur exécutif à réaliser un examen consolidé de tous les mandats confiés à l'Office, y compris des ressources nécessaires et allouées, et à présenter aux commissions un document définissant les priorités.

6. L'Office procède actuellement à l'élaboration du document définissant les priorités, en deux étapes. La première consiste à élaborer une stratégie actualisée pour l'Office pour la période 2012-2015, comme l'ont demandé les deux commissions. À cet égard, des consultations ont lieu avec les États Membres dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la situation financière et la gouvernance. Une fois la stratégie approuvée, la deuxième étape consistera à élaborer le cadre stratégique pour 2014-2015, qui permettra de mettre en œuvre les priorités définies, assorties d'indicateurs de réussite et de mesures des résultats. Le cadre stratégique devrait être présenté au Comité du programme et de la coordination au troisième trimestre de 2012.

Recommandation 3

La recommandation, à l'intention de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à veiller à ce que les fonctions essentielles de l'Office soient financées par des ressources du budget ordinaire, à compter de l'exercice biennal 2012-2013, pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats de manière cohérente et durable.

7. On pense que l'Assemblée générale aura l'occasion de donner suite à cette recommandation dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Recommandation 4

La recommandation, portant sur la fragmentation de la structure de financement de l'Office, invite le Directeur exécutif à commander une étude sur la

faisabilité, les avantages et les inconvénients de la fusion du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

8. Un examen des études et rapports existants sur la fusion des deux fonds d'affectation spéciale est en cours. Il doit être achevé et présenté au groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la situation financière et la gouvernance et aux commissions pendant le premier trimestre de 2012.

Recommandation 5

La recommandation, portant sur la stratégie d'allocation des fonds de l'Office, vise à instaurer un mécanisme interne pour contrôler la situation financière de l'Office et déterminer l'allocation générale des ressources.

9. L'Office envisage de définir ses pratiques en matière d'établissement de priorités stratégiques, d'évaluation des manques à gagner, d'allocation de fonds à des priorités et d'élaboration de lignes directrices concernant l'affectation de ressources à des fins spécifiques. La mise en œuvre devrait être menée à terme à la fin de 2012.

Recommandation 6

La recommandation invite à formuler une stratégie de mobilisation de fonds pour élargir la base de donateurs de l'Office.

10. Des avant-projets de texte sont déjà en cours d'élaboration; des échanges initiaux de concepts et d'idées ont déjà eu lieu au niveau du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la situation financière et la gouvernance. Les lignes directrices et les pratiques qui en résulteront devraient être mises en œuvre d'ici à 2012.

Recommandation 7

La recommandation invite à mener un examen technique de toutes les divisions, sections et groupes de l'Office, afin de les aligner sur un cadre d'action reconfirmé et prioritaire, comme proposé dans la recommandation 2.

11. Un examen technique est actuellement mené parallèlement à l'élaboration de la stratégie de l'Office et du cadre stratégique pour 2014-2015. Les résultats de l'examen permettront de restructurer et de réaligner les entités parallèlement à l'élaboration du document définissant les priorités dont il est question dans la recommandation 2.

Recommandation 8

La recommandation invite à mettre en œuvre un mécanisme de coordination générale propre à améliorer la direction exécutive et l'administration de l'Office.

12. L'Office a déjà commencé à examiner l'efficacité des pratiques actuelles dans le but de proposer des améliorations. La mise en œuvre devrait être menée à terme à la fin de 2012.

Recommandation 9

La recommandation invite le Directeur exécutif à présenter une évaluation indépendante de la programmation thématique et régionale et à rendre compte de son état d'avancement, de son impact et des enseignements tirés à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avant fin 2013.

13. L'évaluation de la programmation thématique et régionale s'inscrira dans le cadre du plan de travail du Groupe de l'évaluation indépendante pour 2012 et les résultats seront présentés aux organes directeurs en 2013.

Recommandation 10

La recommandation préconise la tenue de consultations avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour examiner et mettre à jour le mémorandum d'accord existant.

14. Une première réunion entre le Directeur exécutif et l'Administrateur du PNUD a eu lieu en avril 2011, et des voies de communication ont été établies entre la Division de la gestion de l'Office et le Bureau de la gestion du PNUD concernant les modalités de travail et les services à prévoir dans un nouveau mémorandum d'accord. La mise en œuvre devrait être menée à terme à la fin de 2012.

Recommandation 11

La recommandation invite le Directeur exécutif à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la parité entre les sexes aux postes de direction, y compris aux postes de représentant sur le terrain.

Recommandation 12

La recommandation préconise l'établissement d'un plan d'action clair visant à diversifier l'origine des administrateurs et des consultants, en particulier en examinant davantage de candidatures provenant de pays en développement.

15. Les recommandations 11 et 12 sont mises en œuvre de manière continue. Elles sont prises en compte par le contrat de mission conclu entre le Directeur exécutif et le Secrétaire général. Les hauts fonctionnaires de l'Office se sont vu rappeler les engagements au titre de la fiche de notation de la gestion des ressources humaines et sont comptables de leurs plans de travail individuels.

Recommandation 13

La recommandation préconise la création d'un système interne permettant de suivre l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle pertinents.

16. L'Office étudie actuellement la possibilité d'élargir la fonctionnalité de son actuelle base de données sur le suivi des activités d'audit afin de permettre le suivi électronique de l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle. La mise en œuvre devrait être menée à terme vers le milieu de 2012.

Recommandation 14

La recommandation invite le Directeur exécutif à placer le poste de secrétaire de l'Organe international de contrôle des stupéfiants directement sous sa responsabilité.

17. L'Office n'accepte pas cette recommandation. Tout en étant pleinement conscient de l'importance de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la nécessité pour celui-ci de fonctionner en coordination totale avec ses mandats, l'Office soutient que l'actuel rattachement hiérarchique de l'Organe, qui fait rapport à la Division des traités et, à partir de l'exercice biennal 2012-2013, à la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques, est efficace et n'entame en aucun cas l'importance et l'efficacité de l'Organe. L'actuel rattachement hiérarchique permet au Directeur exécutif de s'occuper des questions liées à la stratégie de l'Organe et de laisser le chef de la division concernée régler les aspects opérationnels et tactiques.
